

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 1^{er} décembre 2020 à 18 h
Salle des fêtes**

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Serge NALET, Olivier ORSINI, Delphine ROQUES, Claire VOLTUCCI, Geneviève MAZUEL, Stéphan PACCHIANO, Anne-Catherine KAUFFMANN, Jean-Marie WILLOCQ, Jean-Louis de BOISSEZON, Céline MALLEGOL

Absents excusés : Laurence BIENBOIRE et Stéphane DURBEC

Procuration de : Michel HAMEAU à Pierrette FRIMAS

Ordre du jour:

- 1) Ecole : appel à projet « un coin de verdure pour la pluie » présenté par Mesdames DELVILLE-BOULET et FERRI-PISANI
- 2) Accueil Collectif de Mineurs : tarifs 2021 (vacances scolaires)
- 3) Contrat Enfance Jeunesse : avenant n°1

- Informations diverses

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Marie WILLOCQ comme secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2020 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

- 1- INSCRIPTION DANS LA PHASE 1 (avant-projet détaillé/démarche participative et pédagogique) de l'appel à projet "UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE" lancé par l'Agence de l'eau et accompagné sur le territoire par le Parc du Luberon (DE 2020 57)**

Mesdames DELVILLE-BOULET du Parc Naturel Régional du Luberon et FERRI-PISANI, Directrice adjointe du centre de loisirs communal présentent à l'ensemble du conseil municipal l'appel à projet et répondent aux questions des membres du conseil.

Elles présentent le contexte :

Les projections scientifiques, dans notre contexte local, sont particulièrement parlantes. Le Parc du Luberon à l'épreuve du changement climatique. La simulation de la température maximale de l'air durant la période estivale en PACA en 2085 montre :

- des valeurs proches de 2003
- de nombreuses journées supérieures à 35° C
- des vagues de chaleur au-dessus de 40° C

- des pics de chaleur, plus longs, plus nombreux, plus intenses

Dans les cours d'école, le changement climatique est déjà perceptible et c'est une réalité à laquelle les communes doivent déjà répondre.

Sur le plan de la préservation et de la gestion de l'eau, le territoire du Parc doit prendre en compte des ruissellements intenses, des crues soudaines parfois dévastatrices, et en même temps la rareté de la ressource caractérisée par des étiages sévères.

De plus, sur le territoire du Parc, l'imperméabilisation croissante des sols (+3 % artificialisation des sols - 95 ha/an en moyenne – entre 2003 et 2018) a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie : confort d'été amoindri et îlots de chaleur urbains (dû à des températures ressenties très élevées en raison de l'absorption et l'accumulation de chaleur sur sol bitumé), perte d'identité et de qualité paysagère, coût sociétal global d'infrastructures de pluvial et d'épuration (moins d'infiltration, plus de ruissellement des eaux et donc une augmentation des risques de pollution, crues et de saturation des réseaux...).

Néanmoins, si pour les constructions nouvelles, les projets prennent mieux en compte la gestion des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés, désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours réalisé lors d'opérations de requalification. Or, les cours d'école, collège, lycée et université représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation fort.

C'est pourquoi, l'Agence de l'eau a lancé un appel à projets qui vise tout projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours d'école, collège, lycée et université.

Cet appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie », à destination des établissements scolaires et initialement ouvert du 27/06/2019 au 15/09/2020, est intégré et prolongé à travers l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » jusqu'au 31 décembre 2021.

Deux objectifs principaux sont visés dans cet appel à projet :

- Déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer via un espace désimperméabilisé et végétalisé
- Développer un volet pédagogique autour du cycle de l'eau et de l'importance de l'infiltration

La proposition de montage financier (uniquement pour la phase 1 Avant-projet)

- 70% Agence de l'eau
- 20% PNRL (diagnostic/études de faisabilité des sites, pilotage de bureau d'étude missionné, animation de la démarche participative et pédagogique par commune, mise en réseau)
- 10% dans la limite de 1000€ max/commune

Proposition d'inscription dans la phase 1 (Avant-projet détaillé/Démarche participative et pédagogique) de l'appel à projet « Un Coin de verdure pour la pluie »

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de répondre à l'appel à projets et de bénéficier de l'accompagnement du Parc dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'intérêt de l'appel à projet et le souhait de rejoindre le groupement de communes pour l'étude que le Parc du Luberon souhaite mener, afin de définir les possibilités de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école ;

APPROUVE le projet de Convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche par le Parc du Luberon, sur la phase 1 du projet « Coins de verdure pour la pluie dans le Parc du Luberon » ;

APPROUVE le plan de financement décrit dans cette convention et décide d'inscrire au budget 2021 le montant nécessaire pour la participation financière de la commune à la phase 1, soit au maximum 1 000 euros par école ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au projet et notamment la Convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche par le Parc du Luberon, sur la phase 1 du projet « Coins de verdure pour la pluie dans le Parc du Luberon ».

2 - OBJET : TARIF DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (DE 2020 58)

A la demande de la Directrice du Centre de Loisirs et des difficultés que rencontrent les parents pour les inscriptions et le paiement sur le site ARG famille, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de modifier les tarifs des vacances scolaires de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) votés précédemment afin de s'adapter au site ARG Famille.

Proposition faite par la commission école :

Vacances scolaires					
Réservation pour 1 à 3 jours		A partir du 2ème enfant	Réservations pour 4 à 5 jours		A partir du 2ème enfant
0 à 700	13.00 €	12.34 €	0 à 700	11.40 €	10.60 €
701 à 1000	16.00 €	13.34 €	701 à 1000	12.00 €	11.20 €
Au-delà de 1001	18.00 €	14.00 €	Au-delà de 1001	13.00 €	12.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE D'APPLIQUER les tarifs proposés à compter de ce jour,

3-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT" - 2020 (DE 2020 59)

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'objectifs et de financement a été signée avec prise d'effet le 01/01/2016 et pour se terminer le 31/12/2019.

Cette convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales Vaucluse qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » pour la commune de CERESTE.

Dans le contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et services, la CAF propose un avenant qui modifie l'article relatif à la durée et la révision des termes de la convention initiale. Les effets de la convention d'objectifs et de financement, annexes comprises, conclue du 01/01/2016 au 31/12/2019 sont prolongés jusqu'au 31/12/2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'avenant proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des AHP.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ La Poste :

L'Etat demande à la Poste de se réorganiser car il y a une forte baisse de la fréquentation des usagers des bureaux de poste.

Le bureau de Poste de CERESTE a une moyenne de 42 personnes par jour ce qui est insuffisant pour le maintien d'un agent à temps plein.

La direction départementale propose la mise en place d'une agence postale dans un bâtiment communal avec formation du personnel.

La poste prendra en charge à hauteur de 20 000 à 40 000 € l'aménagement de l'agence postale et versera à la commune 14 136 € par an (avec revalorisation annuelle) pour le financement du salaire de employé communal affecté à ce poste..

Actuellement, dans le département des Alpes de Haute-Provence il existe 47 agences postales.

Aujourd'hui, la proposition faite par la Direction départementale de la poste est de créer une agence postale au plus tard avant fin 2022.

Dans l'immédiat les horaires d'ouverture pourront être modifiés : par exemple du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Cette nouvelle organisation proposée ne concerne pas le tri postal qui sera toujours assuré à Céreste dans les locaux existants, ainsi que la distribution du courrier.

Un débat s'installe avec les divers arguments des membres du conseil municipal.

L'ensemble du conseil est très divisé. L'option retenue, pour l'instant est le maintien du service public malgré la diminution des horaires. En fonction de l'avancement du projet de la nouvelle mairie, le conseil municipal étudiera la proposition de l'agence postale.

2/ Vœu présenté par les élus s'unir pour Céreste :

Suite à l'appel à projet « un coin de verdure pour la pluie » les élus de s'unir pour Céreste proposent la protection de la faune, de la flore et la mise en valeur du Nid d'amour traversé par l'Encreme ainsi que le site Carlucéen. Les actions à mener seraient :

- Nettoyage des déchets synthétiques longuement accumulés au fil des années le long des berges,
- La remise à jour des parcelles jadis non boisées pour un projet de cultures vivrières potagères et fruitières dans le respect de la qualité naturelle du biotope,
- Un aménagement naturel protégeant les berges par l'implantation de haies fruitières, d'espèces indigènes : noisetiers, sureaux, cornouillers mas, cognassiers, pruniers, sorbiers, poires et pommes sauvages etc...

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à ce projet avec des réserves et notamment après une étude approfondie du projet et après avis du Parc Naturel Régional du Luberon, du Syndicat Intercommunal des Rivières Coulon-

Calavon, Natura 2000... De plus, il y a un arrêté communal interdisant l'accès au Nid d'Amour par le village à cause d'éboulis de rochers de la falaise.

3/ Réponse au courrier en date du 10/11/2020 des élus s'unir pour Céreste portant sur le point n°2 du conseil municipal du 27/10/2020 : création de poste d'un médecin généraliste à temps partiel

Monsieur le Maire fait un petit historique :

- En 2006 lancement du projet du centre médical
- En 2010 inauguration du centre médical
Depuis il y a eu la création de l'association « Luberon Santé » qui regroupe des professionnels de santé
- En 2020 demande de labélisation du centre médical afin de recevoir des aides de l'Etat pour acquérir des programmes informatiques, la mise en place du dossier médical partagé, faire de la prévention et de l'éducation thérapeutique auprès des patients pour les 12 professionnels de santé déjà présents dans le centre médical.
- La labellisation permettra à l'Etat et à la Région d'apporter une aide importante à la commune pour l'agrandissement et l'équipement nécessaire du centre médical communal.
- La demande de labellisation sera accordée par l'Agence Nationale de la Santé quand deux médecins soit libéraux ou territoriaux adhéreront à l'association afin d'assurer la continuité des soins au sein de la maison de santé.
- Aujourd'hui, un médecin libéral, va s'installer à compter du 14 décembre 2020 au cabinet médical (ancien office du tourisme, place de la République).
- Une annonce au conseil départemental des Alpes de Haute-Provence de l'ordre des médecins, recherchant un médecin généraliste libéral ou territorial à temps partiel est parue le 26/11/2020 afin d'assurer la continuité des soins.
La priorité de la commune sera d'attribuer le poste à un médecin libéral.

4/ Monsieur Stéphan PACCHIANO informe l'ensemble du conseil municipal qu'une étude menée par la Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs sur l'ouverture de l'école à 7 h 30 à compter du mois de janvier 2021 serait bénéfique à la revitalisation de l'école.

Le nouveaux Projet Educatif Du Territoire (PEDT) 2021-2024 mentionne l'ouverture du service périscolaire du matin à parti de 7 h 30. L'ouverture à 7 h 30 serait effective aussi pour le mercredi matin.

La séance est levée à 19 h 35

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WILLOCQ

Le Maire
Gérard BAUMEL

<p>INFORMATION : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désignée par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.</p>
--